

BULLETIN MUNICIPAL

ÉDITO 3/26

“VOILÀ L'ÉTÉ !

**LE TEMPS DES VACANCES,
DU REPOS ET DES MOMENTS
PARTAGÉS EST ARRIVÉ”**

Ostergnies
Colleret
village solidaire

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE



Cher(e)s ami(e)s,

L'été est enfin là. C'est une période particulière où le rythme ralentit, où chacun peut prendre un peu de temps pour soi, pour sa famille et pour profiter des beaux jours. Même si le temps ne s'arrête jamais vraiment, l'été nous offre cette parenthèse précieuse de détente et de convivialité.

Notre commune continuera de vivre au rythme de nombreux rendez-vous qui font sa richesse et son dynamisme. Nous aurons le plaisir d'accueillir le Rallye Charlemagne, les festivités du 13-14 juillet, le festival Joly Jazz, la course cycliste du 15 août, les traditionnelles moules-frites ainsi que la course des Deux Clochers. Autant d'occasions de se retrouver, de partager de bons moments et de faire vivre l'esprit de notre village.

L'été est aussi la saison où l'on prend soin de son jardin. J'en profite pour rappeler qu'il est interdit de brûler les déchets verts. Pour préserver notre environnement et le bien-être de tous, pensez à vous rendre à la déchetterie.

Les beaux jours invitent également aux promenades et aux activités de plein air. Que ce soit à vélo ou à trottinette électrique, je demande à chacun, et particulièrement aux plus jeunes, de faire preuve de prudence et de respecter le Code de la route afin que chacun puisse profiter de l'été en toute sécurité.

Je vous rappelle que notre bibliothèque municipale sera ouverte tous les après-midis de la semaine durant la période estivale. N'hésitez pas à venir y découvrir de nouvelles lectures pour accompagner vos vacances.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, rempli de joie, de sérénité et de beaux moments partagés. Profitons de cette saison pour savourer ce qui fait la richesse de notre commune : la convivialité, la solidarité et le plaisir de vivre ensemble.

Bel été à tous, et n'oublions jamais qu'il fait bon vivre chez nous.

Bien à vous,

Aurélie

Commémoration du 8 mai 1945



La commémoration du 8 mai a débuté au Fort de Cerfontaine, où une gerbe a été déposée par Madame la Maire de Colleret et Monsieur le Maire de Cerfontaine, entourés des membres de l'association La Nervie.

La cérémonie s'est ensuite poursuivie par un cortège en direction du monument aux morts du cimetière de Colleret. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes présentes, venues nombreuses pour partager ce moment de mémoire et de recueillement.

Nos remerciements s'adressent également à l'association La Nervie, à CapMusic, à l'ensemble des associations participantes qui ont contribué à la réussite de cette cérémonie commémorative.

Cette matinée a également été marquée par un moment particulièrement émouvant avec la remise de la Médaille de Maire Honoraire à Claude Méniszez, en reconnaissance de son engagement au service de la commune. Une belle surprise l'attendait également puisqu'il s'est vu remettre deux médailles du Sénat par les sénateurs Ghislain Cambier et Dany Wattebled, en hommage à son parcours et à son investissement au service de la collectivité.

Une cérémonie placée sous le signe du souvenir, de la reconnaissance et du partage des valeurs qui nous rassemblent.



LA FÊTE À TER'TOUS !

LE 14 MAI



Après cinq années d'interruption, le dossier du Fort de Cerfontaine connaîtrait enfin une évolution positive. Depuis 5 ans, l'association La Nervie ne pouvait plus accéder à cet ouvrage historique, propriété de l'Office National des Forêts (ONF). En raison de problèmes liés à la sécurité du site ainsi qu'à des enjeux environnementaux, toutes les opérations de restauration avaient été suspendues.

Durant cette période, les élus locaux ne sont pas restés inactifs. Fabrice Piette, maire de Cerfontaine, et Claude Ménissez, maire de Colleret, se sont mobilisés sans relâche auprès des différentes autorités compétentes afin de permettre à l'association La Nervie de retrouver sa place au sein de ce lieu chargé d'histoire.

Une étape importante a été franchie le 28 mai dernier à l'occasion d'une réunion et d'une visite sur site réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Étaient présents les agents de l'ONF, Arnaud Decagny, président de la CAMVS, Ghislain Cambier, sénateur, les maires de Cerfontaine et de Colleret ainsi que les représentants de l'association La Nervie.

Cette rencontre a permis de faire avancer significativement le dossier. Une étude de sécurisation du fort devrait prochainement être lancée afin d'évaluer les travaux nécessaires pour permettre une réouverture progressive du site. Cette étude devrait normalement être réalisée d'ici la fin de l'année. Ce projet sera porté conjointement par la CAMVS et l'État.

Au-delà de son intérêt historique, le Fort de Cerfontaine constitue également un véritable lieu de mémoire et un espace remarquable pour la biodiversité. L'ensemble des partenaires a exprimé sa volonté de travailler collectivement à la préservation et à la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel.

Cette avancée représente un signal encourageant pour tous ceux qui œuvrent depuis de nombreuses années à la sauvegarde du fort. Elle ouvre la voie à de nouvelles perspectives pour la protection, la valorisation et la transmission de ce site emblématique aux générations futures.



DUCASSE D'OSTERGNIES

LES 6 ET 7 JUIN





TOURNOI FAMILIAL BASKET BALL CLUB DE COLLERET

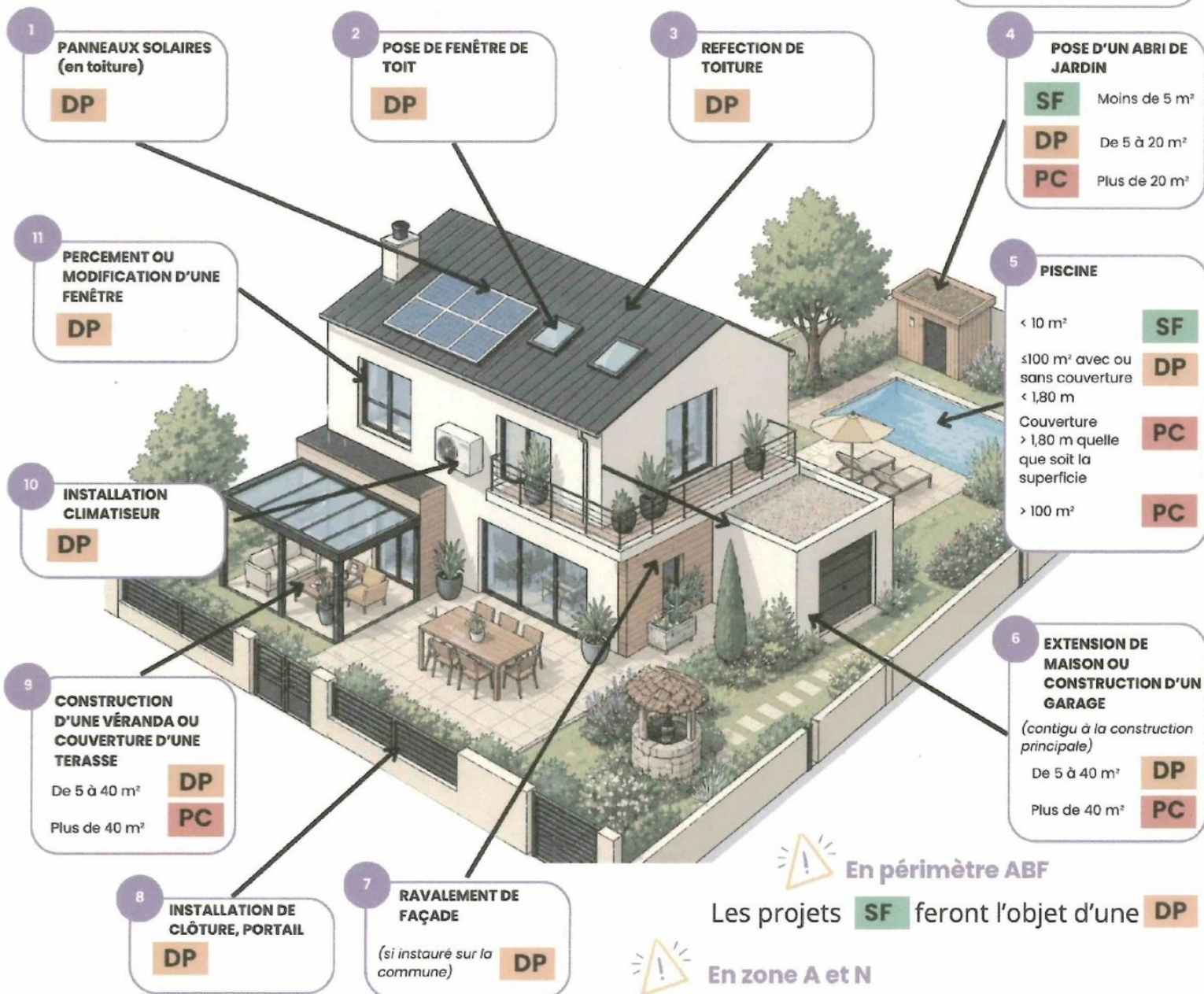


Quelles autorisations pour quels travaux sur ma maison ?

 Sans formalité Déclaration Préalable Permis de construire

Renseignez-vous auprès de votre commune

Service commun
ADS
Direction
Aménagement et
Urbanisme
CAMVS



En périmètre ABF

Les projets feront l'objet d'une



En zone A et N

Le seuil de 40 m² est ramené à 20 m²

Accéder aux formulaires (CERFA)

Scannez pour accéder directement aux formulaires

Permis de
construire



Déclaration
préalable



Permis de
démolir



À savoir

Les règles d'urbanisme peuvent varier d'une commune à l'autre (PLUi, secteurs protégés, périmètres des Architectes des Bâtiments de France,...)
Renseignez-vous avant de commencer vos travaux.



Vous souhaitez déposer en ligne ?

Scannez pour accéder au guichet unique

Guichet



Tuto



Guichet accessible pour les communes suivantes :

Aibes, Assevent, Aulnoye-Aymeries, Beaufort, Berlaimont, Bersillies, Bettignies, Bousignies-sur-Roc, Boussières-sur-Sambre, Cerfontaine, Colleret, Cousolre, Eclaibes, Ecuélin, Elesmes, Feignies, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Gognies-Chaussée, Leval, Limont-Fontaine, Louvroil, Mairieux, Monceau-Saint-Waast, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Obrechies, Pont-sur-Sambre, Quiévelon, Recquignies, Rousies, Saint-Rémy-Chaussée, Saint-Rémy-du-Nord, Sassegny, Vieux-Mesnil, Vieux-Reng, Villers-Sire-Nicole.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Partez l'esprit serein !

Vous vous absentez plusieurs jours ou plusieurs semaines ?

Pendant votre absence, les forces de l'ordre peuvent effectuer des passages de surveillance aux abords de votre domicile dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances.



Les bons réflexes avant de partir



Verrouillez soigneusement portes, fenêtres et accès secondaires.



Faites relever votre courrier par un proche ou un voisin.



Utilisez un programmateur pour allumer quelques lumières à des horaires variables.



Évitez de publier vos dates de départ ou vos photos de vacances en temps réel sur les réseaux sociaux.



Prévenez une personne de confiance qui pourra surveiller votre habitation.



Mettez à l'abri vos objets de valeur et conservez les références importantes.



Un service gratuit

**L'inscription à l'Opération Tranquillité Vacances est gratuite.
Renseignez-vous auprès de votre service de police local avant votre départ.**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : www.prefecturedepolice.paris, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS Numéro de téléphone mobile : Nom* :
 Prénom* : Né(e) le* :
 à* : e-mail :

VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*

Du : (JJ/MM/AAAA) au (JJ/MM/AAAA)

VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)

Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* :

 Code postal* : Ville* :

INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE

Type de résidence* :

☐ Maison ☐ Appartement. Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :

Digicode d'accès à l'immeuble : Bâtiment :

Étage : Numéro de porte ou autre précision utile :

Existence d'un dispositif d'alarme*

☐ Non ☐ Oui. Dans ce cas, précisez lequel :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE

Nom* : Prénom* :

Code postal* : Ville* :

Numéro de téléphone portable* : Téléphone fixe* :
 (un numéro à préciser au minimum)

Cette personne possède-t-elle les clés du domicile ?* ☐ Oui ☐ Non

RENSEIGNEMENTS UTILES

Votre lieu de vacances : code postal : Ville :

Êtes-vous joignable pendant votre absence :

☐ Non ☐ Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone :

Ou à cette adresse électronique :

Autre renseignement :
 (à préciser si besoin)

.....

* mention obligatoire

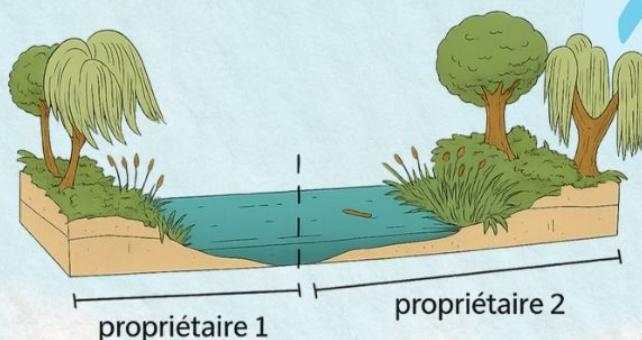
Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.

☐ J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : Signature :

Entretien des cours d'eau : quels sont vos obligations ?

Votre propriété est située en bordure d'un cours d'eau non domanial. Cela implique des droits... mais aussi des responsabilités.



Contrairement à une idée reçue, le cours d'eau n'appartient pas à la collectivité :

- Le lit du cours d'eau appartient aux propriétaires riverains.
- Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun est propriétaire jusqu'au milieu du cours d'eau (article L.215-2 du Code de l'environnement).

Une obligation d'entretien régulier (cadre réglementaire)

Article L.215-14 du Code de l'environnement :

« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau [...] notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements [...] et par élagage ou recépage de la végétation des rives ».

Cet entretien a pour objectifs :

- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre,
- Permettre l'écoulement naturel des eaux,
- Contribuer au bon état écologique du milieu.

Cela consiste notamment à :

- Enlever les embâcles (branches, troncs, déchets),
- Gérer la végétation des berges,
- Éviter les obstacles à l'écoulement.

⚠ Il s'agit d'un entretien léger et régulier, sans modification importante du cours d'eau.

Le rôle de la CAMVS

Dans le cadre de la GEMAPI, la CAMVS peut intervenir sous certaine condition et ponctuellement :

- En cas d'urgence (risque d'inondation),
- Ou en cas de carence des propriétaires.

Ces interventions ne remplacent pas l'obligation des riverains.

En résumé:

- Vous êtes propriétaire jusqu'au milieu du cours d'eau.
- Vous devez assurer son entretien régulier (obligation légale).
- La collectivité peut intervenir uniquement en complément ou en cas de défaillance.

Pour en savoir plus

Consultez le guide complet de la DDTM : [https://www.nord.gouv.fr/Politiques-](https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Guide-pratique-a-l-usage-des-proprietaires-riverains-de-cours-d-eau)

publiques/Environnement/Eau/Guide-pratique-a-l-usage-des-proprietaires-riverains-de-cours-d-eau

Pour toute question, la commune et les services de l'Agglomération restent à votre disposition.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

ÉQUIPEMENTS À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

Vêtement réfléchissant obligatoire
la nuit ou si la visibilité est réduite,
recommandé le reste du temps

Casque



Avertisseur sonore

Système de freinage

Feux de position
avant et arrière

Catadioptres
arrière et latéraux



Sécurité de tous : respectons les règles de circulation

Que l'on se déplace à pied ou à vélo, chacun a un rôle à jouer pour garantir la sécurité de tous sur l'espace public.

Le respect du Code de la route est essentiel:

Traverser aux passages protégés, respecter la signalisation, circuler sur les aménagements dédiés et rester attentif aux autres usagers.

Pour les cyclistes, le port du casque est vivement recommandé. Il constitue une protection efficace en cas de chute ou d'accident et contribue à réduire les risques de blessures graves.

Adoptons ensemble des comportements responsables pour que nos déplacements restent agréables et sûrs pour tous.

Notre commune franchit une nouvelle étape pour améliorer l'accès aux soins de ses habitants.



Grâce à la mise en place du service de téléconsultation médicale Livi, médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, psychiatres, dermatologues et psychologues pourront vous permettre de bénéficier d'un accès facilité à des consultations médicales 7j/7 et 24h/24 à distance, répondant ainsi aux difficultés croissantes liées à la désertification médicale.

Cette avancée est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble de l'équipe municipale, mobilisée au quotidien pour apporter des solutions concrètes aux besoins de la population. Par le dialogue, la recherche de partenaires et la volonté d'innover, nous poursuivons notre engagement en faveur du bien-être et de la santé de tous.



Nous remercions le Docteur Petit pour ses conseils, dans la concrétisation de ce projet au service des habitants.

Parce que la santé est une priorité, notre commune continue d'agir pour offrir des services modernes, accessibles et adaptés aux réalités de notre territoire.

Des médecins 24h/24 et 7j/7 avec ou sans RDV

- ✓ Médecins généralistes
- ✓ Pédiatres
- ✓ Gynécologues
- ✓ Endocrinologues
- ✓ Gastro-entérologues
- ✓ Psychiatres
- ✓ Dermatologues
- ✓ Psychologues



Téléchargez l'application
Livi ou rendez vous sur livi.fr



Un médecin 24h/24 et 7j/7
grâce à Livi.

Société de téléconsultation agréée
par le Ministère de la Santé



Comment ça marche?

Téléchargez l'application Livi
et créez votre compte

Renseignez le motif de consultation

Prenez RDV ou consultez
un médecin disponible

Retrouvez vos ordonnances et
documents sur votre espace sécurisé

livi

Pourquoi consulter en vidéo?

Obtenez un avis médical sans vous
déplacer.

Consultations possibles 24H/24 et 7J/7*

Consultations remboursables par
l'Assurance Maladie


3
Millions de
consultations


4,9
Note sur l'App
Store


95%
de patients
satisfaits

Téléchargez l'application
Livi ou rendez vous sur livi.fr



*Livi n'est pas un service d'urgence.
En cas d'urgence : appelez le 15 ou le 112.

Rue Pasteur : retour sur les travaux réalisés

Depuis la réfection de la rue Pasteur par l'agglomération en février dernier, plusieurs d'entre vous sont venus me voir pour me faire part de leur mécontentement ou de leurs interrogations.

Les remarques revenaient souvent sur les mêmes points : l'impression que la route avait été rétrécie, la hauteur des bordures sur les bas-côtés et les difficultés rencontrées lors des croisements.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour vos retours. Comme beaucoup d'entre vous, je me suis moi aussi posée des questions sur certains aspects des travaux. C'est pourquoi j'ai demandé un rendez-vous sur place avec les services de l'agglomération ainsi qu'avec l'entreprise Lorban, chargée du chantier.

Lors de cette rencontre, j'ai pu leur faire part de vos remarques et de mes propres inquiétudes. Après explications et vérifications, notamment grâce à des comparaisons de vues aériennes datant d'il y a une dizaine d'années, il apparaît que la chaussée n'a pas été rétrécie. Au contraire, elle a même été légèrement élargie.

Alors pourquoi avons-nous cette impression ? Tout simplement parce qu'au fil des années, nous avons pris l'habitude de rouler partiellement sur les bas-côtés lors des croisements. À force de passages répétés, ces accotements se sont déformés et ont donné le sentiment que la route était plus large qu'elle ne l'était réellement.

Cette habitude a également fragilisé les fossés et les bords de chaussée. C'est la raison pour laquelle des bordures plus hautes ont été installées. Elles ne sont pas là pour compliquer la circulation ou gêner les riverains, mais pour protéger durablement les fossés et éviter de nouvelles dégradations.

Je rappelle également que la vitesse est limitée à 50 km/h dans la rue Pasteur et que des zones d'accotement ont été aménagées pour permettre les croisements en toute sécurité.

Je comprends que ces changements puissent surprendre et nécessitent un temps d'adaptation. Mon rôle est aussi de relayer vos préoccupations auprès des différents intervenants, ce que j'ai fait. Aujourd'hui, je dispose des explications et des éléments fournis par l'agglomération et l'entreprise.

Si vous souhaitez en discuter ou obtenir davantage de précisions, ma porte reste ouverte.



Colis des aînés

Inscriptions ouvertes

Les habitants nés en 1956 qui ne bénéficient pas encore du colis des Aînés de fin d'année sont invités à s'inscrire en mairie avant le 11 septembre 2026.

Pour effectuer cette inscription, merci de vous munir :

- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- d'une pièce d'identité

Si vous êtes en couple et que votre conjoint(e) est déjà inscrit(e), merci de le signaler lors de votre démarche afin que votre dossier puisse être mis à jour en colis double ou en deux cartes cadeaux.

Vous avez également la possibilité de modifier votre choix de cadeau : remplacer le colis par une carte cadeau, ou inversement.

pour les couples, opter pour une formule mixte comprenant un colis et une carte cadeau.

Enfin, les personnes inscrites en 2025 qui n'ont pas retiré leur cadeau devront obligatoirement procéder à une nouvelle inscription en complétant le bulletin prévu à cet effet.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Madame Bartosik en mairie.

BULLETIN D'INSCRIPTION Colis des Aînés – Fin d'année 2026

Nom de Monsieur :

Prénom de Monsieur :

Nom de Madame :

Prénom de Madame :

Adresse :

.....

Téléphone :

Choix du cadeau

Merci de cocher la ou les cases correspondant à votre choix :

☐ Colis de fin d'année

Quantité :

☐ Carte cadeau

Quantité :





BIBLIOTHÈQUE SIMONE JOUNIAUX

Pendant les vacances scolaires,
la bibliothèque sera ouverte:
du lundi au jeudi de 13h30 à 15h30
et le vendredi de 13h30 à 15h30 / de 16h30 à 18h



LES NOUVEAUTÉS SERONT AFFICHÉES SUR NOS DIFFÉRENTS SUPPORTS D'INFORMATIONS





Le centre des Restos du Cœur de Colleret est désormais ouvert tout au long de l'année afin de mieux accompagner les personnes qui en ont besoin.

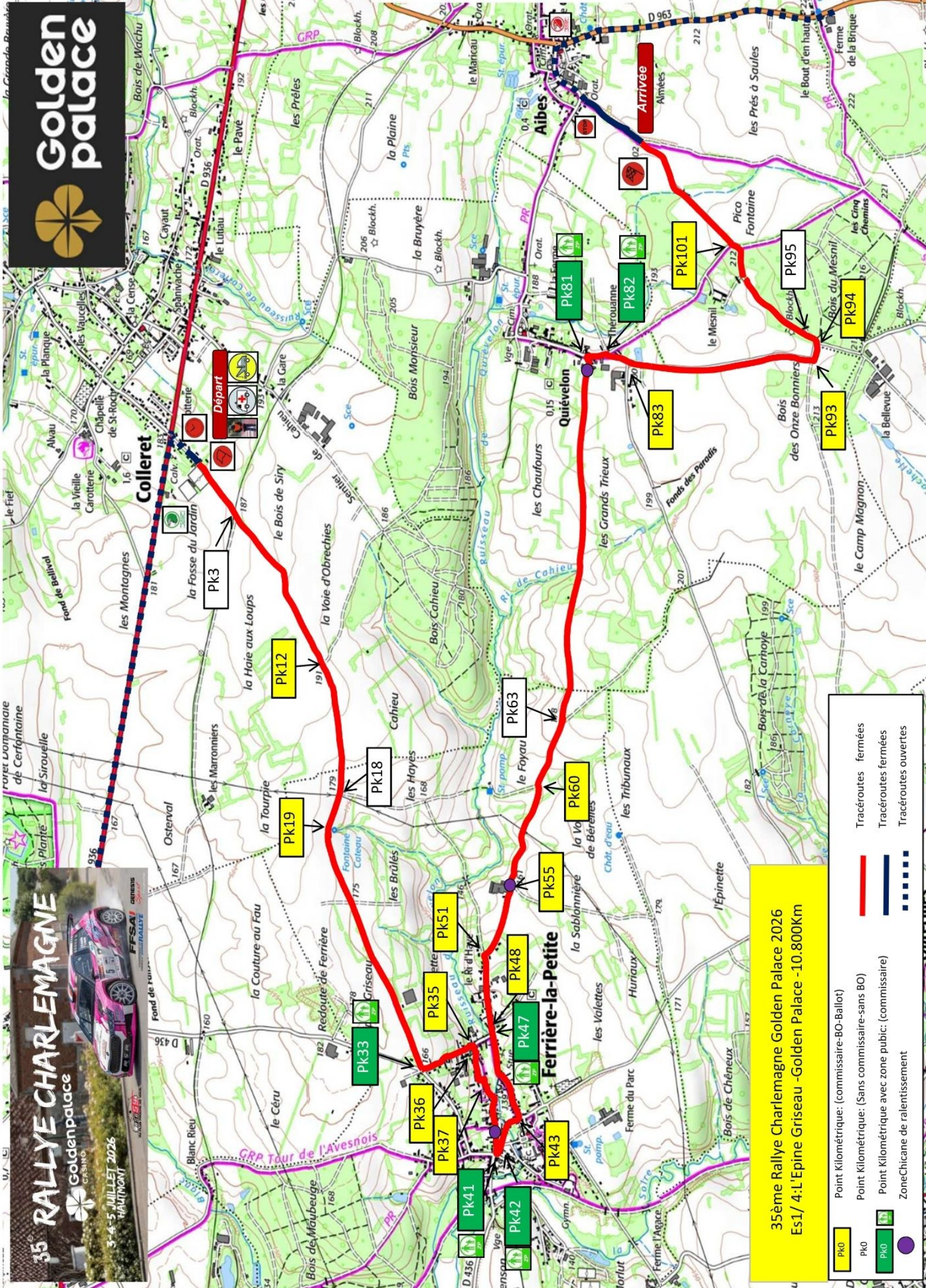
- Campagne d'hiver : distributions chaque semaine, de fin novembre à mi-mars.
- Campagne d'été : distributions une semaine sur deux, de début avril à fin octobre, avec une fermeture durant le mois d'août.

Les permanences se déroulent toujours au même endroit.

Par ailleurs, les personnes ne bénéficiant pas de l'aide alimentaire sont également les bienvenues au coin café, un espace convivial permettant d'échanger avec les personnes accueillies et les bénévoles.

Les inscriptions s'effectuent lors des distributions, le mardi matin à partir de 9 h.

Les nouveaux responsables du centre sont Alain Bouqueniaux et Jean-Michel Verdonck.



35^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace 2026
Es1/ 4: L'Epine Griseau - Golden Palace - 10.800Km

Point Kilométrique: (commissaire-BO-Ballot)

Point Kilométrique: (Sans commissaire-sans BO)

Point Kilométrique avec zone pubic; (commissaire)

ZoneChicane de ralentissement

Tracéroutes fermées

Tracéroutes fermées

Tracéroutes ouvertes



Conférence - Restitution de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Colleret



Jeudi 09 juillet à 18h30



Salle André Hennebert à Colleret

***Découvrez les richesses naturelles de
votre commune***



Depuis 2024, des inventaires naturalistes ont été réalisés afin d'identifier et d'observer les espèces faunistiques et floristiques présentes sur le territoire de Colleret.



Lors de cette présentation vous découvrirez notamment :

- le bilan des observations
- les espèces recensées sur la commune
- les actions de sensibilisation menées



***Un moment d'échange et de découverte ouvert à
toutes et à tous.***

Places limitées, inscription via ce QR Code.

Renseignements au 03 27 77 51 62





MARCHE AUX



FLAMBEAUX

LE 13 JUILLET



RDV

PLACE DE L'EUROPE



20H15



DÉPART

20H30



**VENTE DE
LAMPIONS**

♥ **REJOIGNEZ NOUS**
TOUT AU LONG DU PARCOURS
POUR SE RENDRE AU
FEU D'ARTIFICE ♥

QUI AURA LIEU À

22H30



**NOUS DÉCLINONS TOUTE RESPONSABILITÉ
EN CAS D'ACCIDENT OU INCIDENT**



Soirée

FRITES MOULES et JAMBON GRILLÉ

SOIRÉE
CONVIVIALE
POUR TOUS !



**13 ET 14
JUILLET**

RÉSERVATION SOUHAITÉE
AVANT LE 11 JUILLET



**15 ET 16
AOÛT**

RÉSERVATION SOUHAITÉE
AVANT LE 12 AOÛT



★ **BONNE NOUVELLE : UNE FRITE SAUCISSE
OFFERTE À TOUS LES ENFANTS !** ★



RÉSERVATION AU 06 20 93 56 14



SALLE DES FÊTES | 19H

★ **ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION LA GRANDE BRUYÈRE** ★



L'association du Cercle Généalogique de
Colleret organise

Le mardi 14 juillet 2026



Place de l'Europe à COLLERET

de
7 h
à
17h



Prix emplacement pour les particuliers 1,50 € le mètre linéaire .

Réservations



les vendredis 26 Juin, 3 Juillet et 10 Juillet de 14h00 à 18h00
à la salle R. Tache place de l'Europe à Colleret



ou
au 06-32-94-64-84 ou geneacolleret@gmail.com



petite restauration possible sur
place

IPNM



FESTIVAL ITINÉRANT ⚡ JUILLET 2026

FOLK BLUES ROCK CHANSON SKA POP REGGAE SWING RAP FANFARE &...JAZZ

FABRIQUÉ PAR
**BOUGEZ ⚡
ROCK**

JOLY JAZZ FESTIVAL



- 3/7 **FERRIÈRE-LA-PETITE** - JARDIN DE LA MAIRIE
- 4/7 **PREUX-AU-BOIS** - ÉTANG MUNICIPAL
- 5/7 **MUSVERRE** - HALL D'ENTRÉE
- 5/7 **GLAGEON** - ÉCOLE MAIRIE
- 7/7 **SAINS-DU-NORD** - HALLE COUVERTE
- 8/7 **REQUIGNIES** - PARC DE LA MAIRIE
- 9/7 **MAUBEUGE** - PÔLE HENRI LAFITTE
- 13/7 **MARPENT** - HALTE NAUTIQUE
- 14/7 **LANDRECIES** - HALTE NAUTIQUE
- 15/7 **COLLERET** - PLACE DU VILLAGE

- ▶ ACCÈS À PARTIR DE 19H
- ▶ CONCERTS DÈS 20H
- ▶ SAUF AU MUSVERRE > 16H
- ▶ ENTRÉE À PRIX LIBRE
- ▶ BAR & RESTO



assobougezrock@gmail.com Facebook Jolyjazz

COURSE CYCLISTE

ORGANISÉE PAR

ASC. COLLERET

15 AOÛT

**L'ASSOCIATION
RECHERCHE**



**DU PERSONNEL POUR
LE BUREAU**



**DES SIGNALEURS MAJEURS
AVEC PC**



**DES COMMISSAIRES
AVEC FORMATION
AUX COURSES**



L'ASSOCIATION SOUHAITE FAIRE
UN CLUB TOUT ÂGE
LICENCIÉ À L'UFOLEP

ufolep



**RENSEIGNEMENTS À
MR JOSEPH WILLOT**



0624422911

15 Août 2026

Ufolep

Catégorie: 1-2-3-GS-Féminine

Circuit: 2,850 Kms

1er Départ: 1 = 25 tours = 71,250 Kms

14h

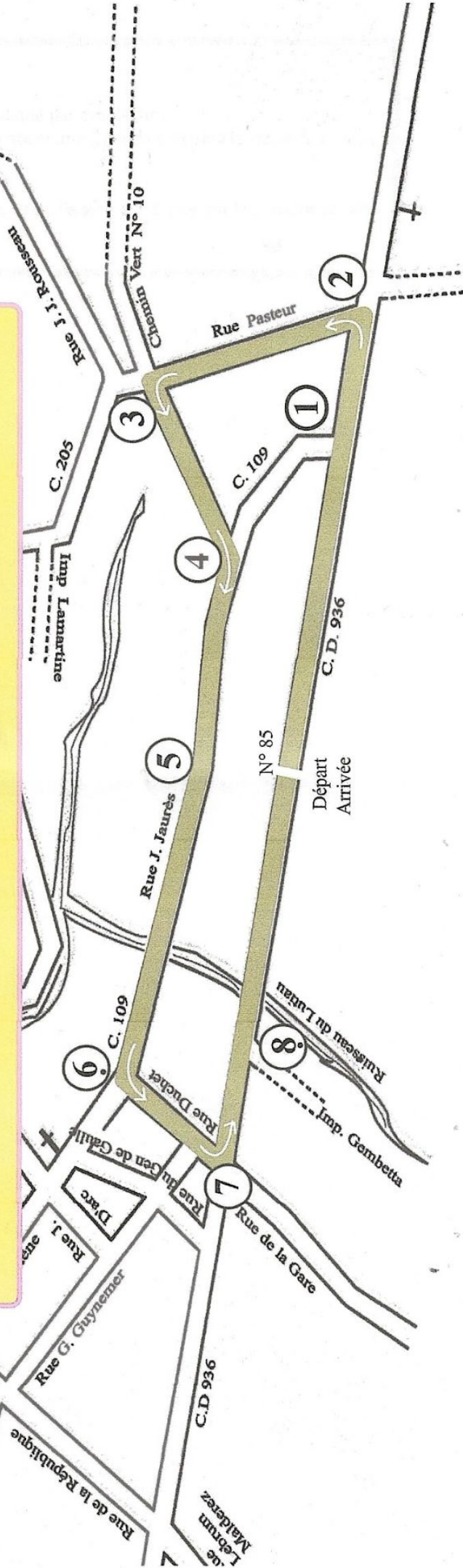
3 = 18 tours = 51,300 Kms

Fém = 11 tours = 31, 350 Kms

2^{eme} Départ : 2 = 22 tours = 62,700 Kms

16h

4 = 15 tours = 42, 750 Kms



La course des 2 clochers

COURIR CONTRE LA MALADIE
AU PROFIT DE LA FONDATION



**! Inscriptions sur
Miles Republic**

ATTENTION: DOSSARDS LIMITÉS !

- ✓ Parking
- ✓ Douches
- ✓ Buvette
- ✓ Petite restauration

MARCHE 5 OU 10 KM
"Trouve mon galet"

COURSE ENFANTS

5KM - 10KM - SEMI-MARATHON

Le défi de la côte chronométré
sur le **10 et 21 KM**

LE 23 AOÛT 2026

RELEVEZ LE DÉFI ET INSCRIVEZ-VOUS



f Facebook: Courir à Colleret

place de l'Europe **59680 COLLERET**

☎ 06.70.90.25.86

ATHLÉ
HAUTS-DE-FRANCE

Longres, Soreg, Ceriontaine & Le Solored

VELA
INDUSTRIE

A B C FLY 

"MULTIMOTEUR - HÉLICOPTÈRE - SIMULATEUR"

BF
BEAUTY FLEURS

Avec le code le 6ryaocet
-15% sur toute la boutique
face te /nlds à phcod

Intermarché
FAURET

—Crédit  Mutuel—

INTERSPORT



Courir à Colletet
Mairie de Colletet,
Place de l'Europe
59680 Colletet

IMPORTANT

Août 2026

Objet : Informations aux Colletetiziens et Colletetiziennes

Mesdames, Messieurs,

Le Dimanche 23 août 2026 l'association courir à Colletet organise la course des 2 clochers, suivant l'arrêté municipal du 7 février 2026 une partie des rues et chemins de la commune seront interdits à la circulation pour tous les véhicules de 8h00 à 13h30.

Liste des rues et chemins interdits à la circulation :

- Rue du Général de Gaulle, Rue Jean Jaurès, Chemin Vert, Rue Jean Jacques Rousseau, Rue des Prés, Rue Carnot, Rue Victor Hugo, Rue Clémenceau, Chemin de la grande bruyère, Rue Anatole France, Rue Léon Blum, Rue Pierre et Marie Curie, Route d'Ostergnies + rue vers Recquignies, Rue Léo Lagrange, Chemin Romantique, Rue du Moulin, Rue de la Liberté, Rue de la Planque, Rue des Fusillés, Rue de la République, Rue Roger Salengro, Rue Emile Zola, Rue Abbé Delattre, Rue des Ecoles, Rue Jean Dequesne Rue Fernand Buchet, Rue du Lutiau, Impasse Gambetta, Rue de la Gare, Chemin de Quièvelon.
- La rue Clémenceau sera fermée au niveau du n°61 avec une déviation par la route de Jeumont vers la D363.
- Il sera interdit de stationner route Nationale du N°18 au N°30.



Si vous devez vous déplacer, nous vous suggérons de mettre votre véhicule avant 8h00 aux abords des routes non fermées à la circulation afin de pouvoir en disposer le moment venu (la place est interdite au stationnement). (Si besoin, appelez le 06.70.90.25.86)

Les services de secours, ambulances, infirmiers, docteurs, pompiers seront autorisés.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos salutations dévouées.

La présidente
LENNE Kathleen



MAIRIE
de
COLLERET

Tél : 03.27.67.77.77

Fax : 03.27.67.71.60

mairie.colleret@wanadoo.fr

Colleret le 7 février 2026

ARRETE DU MAIRE COURSE DES 2 CLOCHERS DIMANCHE 23 AOUT 2026

Le Maire de la Commune de COLLERET

- Vu le Code général des Collectivités locales, article L2245-1 et suivants
- Vu le Code de la route ;
- Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signification routière
- Vu la demande de l'association COURIR à COLLERET
- Considérant qu'il y a lieu en vue d'assurer la sécurité du public pendant le déroulement de la course.

ARRETE

Article 1er : le 23 août 2026 à l'occasion de la course des 2 Clochers organisée par l'association COURIR à COLLERET la circulation et le stationnement seront interdits dans les rues suivantes de 8h00 à 13h30 :

- Rue du Général de Gaulle, rue Jean Jaurès, Chemin Vert (HC), rue Jean-Jacques Rousseau, rue des Prés, rue Carnot, rue Victor Hugo, rue Clémenceau, Chemin de la Grande Bruyère (HC), rue Anatole France, rue Léon Blum, rue Pierre et Marie Curie, rue, Chemin Romantique, Hameau d'Ostergnies + rue vers Recquignies, rue Léo Lagrange, rue du Moulin (HC), rue de la Liberté, rue de la Planque (HC), rue des Fusillés, rue de la République, rue Roger Salengro (HC), rue Emile Zola, rue Abbé Delattre (HC), rue des Ecoles, rue Jean Dequene, rue Fernand Buchet, rue du Lutiau, Impasse Gambetta, rue de la Gare, Chemin de Quélévelon.

Article 2 : La rue Clémenceau sera fermée à la circulation au niveau du n°61 avec une déviation par la route de Jeumont vers la D 363.

Article 3 : Il sera interdit de stationner Route Nationale du n°18 au n°30.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux.

Article : Monsieur le Maire de COLLERET

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOLRE LE CHATEAU sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera notifié au SDIS et l'association Courir à COLLERET



Le Maire,

Mr Claude MENISSEZ

La brocante des familles rue des écoles- Colleret

1^{er} dimanche de Septembre de 8h à 17h

Buvette et barbecue

Dimanche 6 Septembre 2026

organise

Sa Dixième BROCANTE DES FAMILLES

Réservations :

Du 1er Août au 5 Septembre 2026

Odette Ménissez : 06.73.18.88.47

Brigitte Ducornet : 06.77.32.74.46

brocante.des.ecoles@gmail.com

- **Buvette sur place - WC**
- **Barbecue**
Brochettes/Merguez/Saucisses
- **Pâtisseries et Café à la buvette**

2€ jusque 5 mètres au-delà des 5 mètres
2€ le mètre supplémentaire à payer à la réservation



JUDO

PLUS QU'UN SPORT,
UNE ÉCOLE DE VIE !



RESPECT



COURAGE



AMITIÉ



DISCIPLINE



100 LICENCIÉS !

REJOIGNEZ-NOUS
SUR LE TATAMI !

- ✓ DÈS 5 ANS
- ✓ LOISIR OU COMPÉTITION
- ✓ ENCADREMENT DIPLÔMÉ

柔道

2 NOUVELLES CEINTURES NOIRES DE JUDO !

柔道

Nathanaël

49^{ème}
ceinture noire
du club

*Toutes nos
félicitations !*



Noa

50^{ème}
ceinture noire
du club

*Toutes nos
félicitations !*

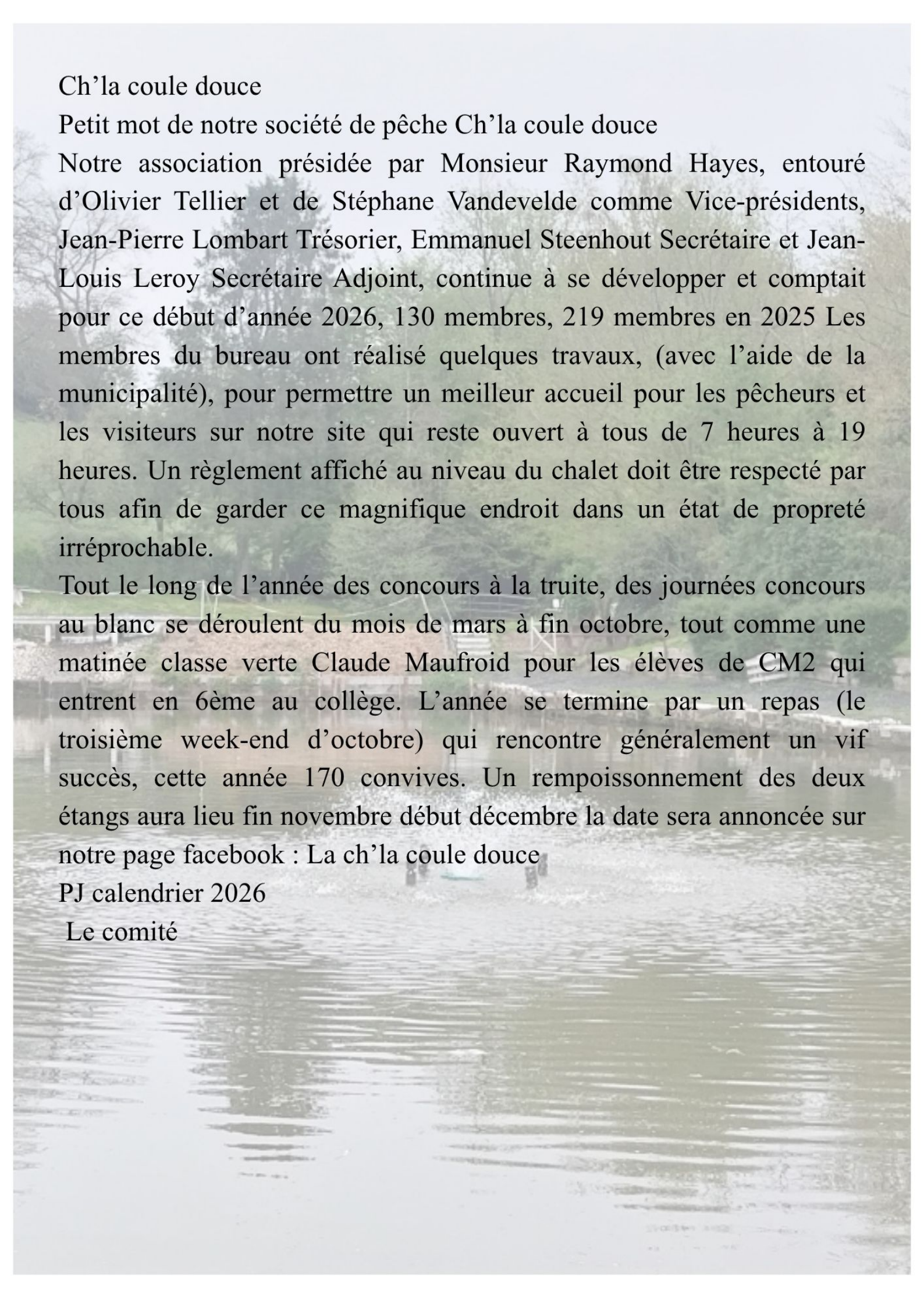
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTER HERVÉ DUMAS : 06 70 39 10 54



DOJO COLLERET
JUDO COLLERET ASSEVENT
SALLE DES SPORTS - ASSEVENT



JUDO COLLERET ASSEVENT



Ch'la coule douce

Petit mot de notre société de pêche Ch'la coule douce

Notre association présidée par Monsieur Raymond Hayes, entouré d'Olivier Tellier et de Stéphane Vandavelde comme Vice-présidents, Jean-Pierre Lombart Trésorier, Emmanuel Steenhout Secrétaire et Jean-Louis Leroy Secrétaire Adjoint, continue à se développer et comptait pour ce début d'année 2026, 130 membres, 219 membres en 2025 Les membres du bureau ont réalisé quelques travaux, (avec l'aide de la municipalité), pour permettre un meilleur accueil pour les pêcheurs et les visiteurs sur notre site qui reste ouvert à tous de 7 heures à 19 heures. Un règlement affiché au niveau du chalet doit être respecté par tous afin de garder ce magnifique endroit dans un état de propreté irréprochable.

Tout le long de l'année des concours à la truite, des journées concours au blanc se déroulent du mois de mars à fin octobre, tout comme une matinée classe verte Claude Maufroid pour les élèves de CM2 qui entrent en 6ème au collège. L'année se termine par un repas (le troisième week-end d'octobre) qui rencontre généralement un vif succès, cette année 170 convives. Un rempoissonnement des deux étangs aura lieu fin novembre début décembre la date sera annoncée sur notre page facebook : La ch'la coule douce

PJ calendrier 2026

Le comité

Etangs communaux de Colleret



Ch'la Coule Douce

calendrier 2026

La situation sanitaire actuelle nous contraint à des règles sanitaires très strictes.

C'est pourquoi nous vous proposons « les journées truites sur réservation »

La petite restauration, sera remise en service cette année, si le covid ne réapparaît pas cette année

* Les journées pourraient se dérouler de 8h à 15h30 sans coupure entre midi



COVID 19 : Pour la bonne santé de tous, ces journées seront organisées en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire COVID 19 en vigueur.

Ouverture le 1 mars 2026 à 9 h

AG 28 mars 2026 à 10 h

Le samedi 11 avril 2026

de 8h à 16h30

Big journée truites

adhérents : 15 €

Non adhérent : 25 €

Petit déjeuner et

Déjeuner compris€

Partage à 17h

Le samedi 9 mai 2026

de 8h à 16h30

Big journée truites

adhérents : 15 €

Non adhérent : 25 €

Petit déjeuner et

Déjeuner compris€

Partage à 17h



samedi 30 mai 2026

Classe verte

Claude Maufrôid

De 9h à 12h

Pour les élèves de CM2

Qui entrent en 6^{ème}

Le 1^{er} étang sera fermé toute la journée, le 2^{ème} étang reste

Ouvert toute la journée

Le Samedi 6 juin 2026 de 8h à 16h30

Big journée truites

Adhérent : 15 €, Non adhérent : 25 €

Petit déjeuner et Déjeuner compris€

Partage à 17h

Samedi 5 septembre 2026

de 8h à 16h30

Big journée truites

Adhérent : 15 €

Non adhérent : 25 €

Petit déjeuner et

Déjeuner compris€

Partage à 17h

Samedi 3 Octobre 2026

**Ouvert à tous, avec
priorité aux adhérents**

Adhérents 30 €,

Non Adhérents 35 €

**Petit déjeuner et déjeuner
compris**

Journée spéciale

Grosses truites

«Ch'la Coule Douce vous propose également :

Pêche au blanc : Ouvert à tous

La journée : Adhérent 20 €, non adhérent 25 €

Samedi 4 avril, samedi 26 septembre

Concours de pêche au blanc individuel

Samedi 20 juin Concours à l'américaine

Le samedi 17 octobre 2026

Repas privé, gratuit pour les Adhérents

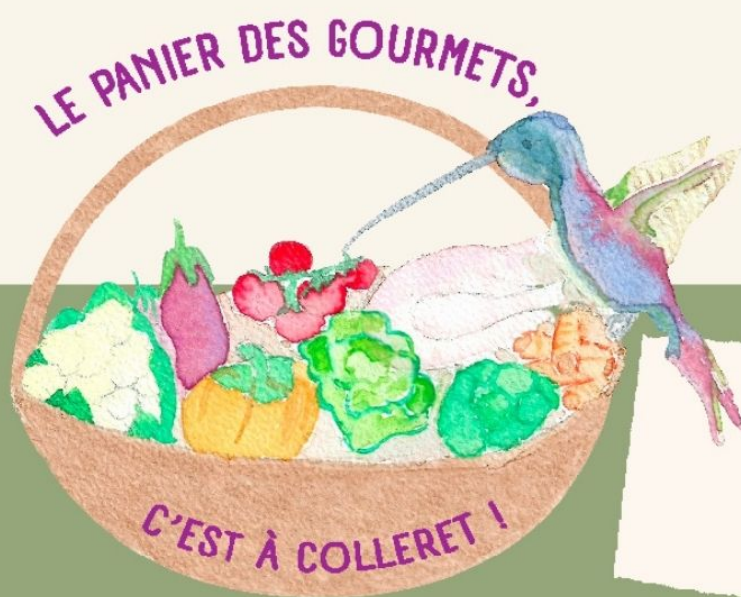
A la salle des fêtes de Colleret

AMAP

VOUS AIMERIEZ MANGER PLUS SAIN, PLUS PROCHE,
DE SAISON ET POURQUOI PAS BIO ?

VOUS APPRÉCIEZ LES DÉCOUVERTES CULINAIRES,
LA CUISINE, LES NOUVELLES RENCONTRES,
LA CONVIVIALITÉ, LA COLLABORATION
ET L'ENGAGEMENT COLLECTIF ?

REJOIGNEZ NOTRE ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN
D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET DÉCOUVREZ
CHAQUE SEMAINE LE CONTENU DE VOTRE PANIER.



*C'est bon pour vous
et pour la planète !*

Renseignements et adhésion : amapcolleret@gmail.com

RESTEZ INFORMÉS !

Ne manquez plus aucune information importante de votre commune !

Suivez l'actualité en temps réel



APPLICATION PANNEAU POCKET

Téléchargez gratuitement l'application Panneau Pocket
Recevez les alertes et actualités en temps réel
Disponible sur App Store et Google Play
Recherchez "Colleret" dans l'application



SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Consultez toutes les infos sur www.mairiecolleret.fr
Actualités, démarches et services en ligne disponibles



NEWSLETTER MUNICIPALE

Inscrivez-vous à notre newsletter gratuite
Recevez directement les infos dans votre boîte mail

COMMENT S'INSCRIRE À LA NEWSLETTER ?

Rendez-vous sur www.mairiecolleret.fr
Cliquez sur "S'inscrire à la newsletter" et renseignez votre email

PROCHAIN NUMÉRO EN SEPTEMBRE



LES DATES À RETENIR

4 / 7
RALLYE CHARLEMAGNE

9 / 7
CONFERENCE
SUR LA BIODIVERSITE

13 / 7
MARCHE AUX FLAMBEAUX
+ FEU D'ARTIFICE

13 ET 14 / 7
FRITES- MOULES ET
JAMBON GRILLE

14 / 7
BROCANTE
PLACE DE L'EUROPE

15 / 7
FESTIVAL
JOLY JAZZ

15 / 8
COURSE CYCLISTE

15 ET 16 / 8
FRITES- MOULES ET
JAMBON GRILLE

23 / 8
LA COURSE
DES 2 CLOCHERS

6 / 9
BROCANTE DES FAMILLES
RUE DES ECOLES